



Réunion du 14 octobre 2019

- Président : M. Francis VIDRY : 06 14 47 88 16

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

RECTIFICATIF

Les matchs qui sont parus sur le dernier PV sont annulés sauf celui qui suit.

DIMANCHE 20 OCTOBRE

Seniors D4 Poule A, à 15h

Roanne Parc 2 contre St Just en Chevalet

Délégué à la charge de St Just en Chevalet : **M. André MAGNIN.**